



Le Projet Educatif Territorial de Drémil-Lafage



2015 – 2017

Sommaire

Préambule	p 3
Le Projet Educatif Territorial : Un engagement pour les enfants et les jeunes	p 4
A. L'analyse du territoire et synthèse du diagnostic	p 5
1. L'analyse du territoire et de l'offre éducative	p 5
1.1. La population et le territoire	p 5
1.2. La petite enfance	p 9
1.3. L'enfance et la jeunesse	p 11
1.4. La coordination enfance jeunesse	p 15
1.5. L'offre de loisirs sur le territoire	p 15
2. La synthèse du diagnostic	p 17
2.1. Méthodologie de travail du diagnostic	p 17
2.2. Les Forces du territoire	p 18
2.3. Les Faiblesses du territoire	p 18
2.4. Les Menaces	p 19
2.5. Les Opportunités	p 19
2.6. Eléments de cartographie	p 19
2.7. Le schéma d'acteurs (0 – 18 ans)	p 20
B. La Phase d'évaluation du Projet Educatif Local (2012/2014)	p 21
C. Les orientations éducatives	p 24
D. Le plan d'actions	p 25
1. L'épanouissement des enfants et des jeunes	p 25
2. L'Education à la Citoyenneté	p 27
3. La valorisation du rôle éducatif des parents	p 29
4. L'organisation et le développement du partenariat éducatif	p 30
E. La démarche	p 31
1. Pilotage et animation du dispositif	
2. Cohérence et gestion financière	
3. Communication globale	
4. Veille éducative intercommunale	
F. L'échéancier	p 32
G. Plan de Communication	p 33
H. L'évaluation	p 35
En guise de conclusion	p 37

Préambule

Le Projet Educatif Territorial : un engagement du territoire pour les enfants et les jeunes

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de **proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école**. Ce projet relève d'une **démarche partenariale** avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente. Cette démarche est menée à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014. Elle doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT doit être un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales. Il est constitué à partir de l'offre d'activités périscolaires existantes. Le choix des activités, qui relève de la collectivité avec l'appui de ses partenaires, vise à favoriser l'égal accès de tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap, à des activités qui contribuent à leur développement personnel, au développement de leur sensibilité et de leurs aptitudes intellectuelles et physiques, à leur épanouissement et à leur implication dans la vie en collectivité. Il peut aussi consister en une prise en charge des enfants qui réponde au besoin social de transition entre le temps scolaire et la vie familiale.

Le PEDT permet donc de faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant. Il permet l'installation, à l'initiative des élus, d'un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps.

Pour les plus jeunes élèves de l'école maternelle notamment, le PEDT doit préserver les temps de calme et de repos dont ils ont besoin.

La cohérence entre le programme d'activités périscolaires et les projets d'école sera recherchée ; à cette fin, les directeurs d'école doivent être consultés lors de l'élaboration du PEDT. En outre, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, le conseil d'école donne un avis sur le programme d'activités périscolaires, comme le prévoit l'article D. 411-2 du Code de l'éducation.

Je suis convaincue que chacun des acteurs de ce projet apportera sa contribution pour améliorer et enrichir encore les actions qui sont menées envers nos jeunes afin de favoriser leur épanouissement.

Ida Russo
Maire de Drémil-Lafage

Le Projet Educatif Territorial : une volonté politique et une démarche

La démarche du PEdT

Le Projet Educatif Territorial vise à **définir une politique éducative territoriale** globale, cohérente et partagée.

Issu d'une dynamique de **concertation entre les partenaires locaux** du territoire, le PEdT traduit des volontés politiques et des priorités éducatives en objectifs, au regard des besoins et attentes des familles, des enfants et des jeunes.

Son objectif est de mieux **coordonner** au plan territorial, **l'ensemble des actions** et interventions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Sa mise en œuvre est donc un **enjeu essentiel** de la fonction de coordination.

L'histoire locale

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Drémil-Lafage met en œuvre un dispositif répondant aux besoins des familles en matière de garde, d'accueils et de loisirs des enfants dès 3 mois et des jeunes sur son territoire : crèche, ALAE, ALSH, Oxy'Jeunes. Ces structures d'accueil se sont construites et organisées autour de l'Ecole.

Pour mieux comprendre la situation actuelle du territoire et mesurer l'intérêt porté par la municipalité à l'éducation au sens large du terme, il est intéressant de revenir brièvement sur l'historique en matière de politique enfance jeunesse.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, la municipalité a confié au cabinet Repères la réalisation d'un diagnostic de novembre 2011 à avril 2012. La municipalité est en effet depuis 2008 dans une réflexion autour de la politique éducative locale, avec un Projet Educatif Local 2008/2001 et 2012/2014. Elle n'est plus seulement financeur des accueils de l'enfant et du jeune.

Un nouveau contrat enfance jeunesse est signé pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

En 2012, la municipalité crée un service public Enfance Jeunesse puis fait le choix ensuite de le déléguer par le biais d'une convention de Délégation de Service Public suite à une procédure de mise en concurrence. Depuis le 1^{er} Février 2013, l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sur a été choisie pour la gestion des ALAE, ALSH maternel et élémentaire, du service jeunesse, de la Ludothèque et du CLAS.

L'année 2015 est une année charnière avec la mise en place du Projet Educatif Territorial, ainsi que le renouvellement de la Délégation de Service Public et enfin du Contrat Enfance Jeunesse.

Sensible à la qualité de l'offre éducative et dans un souci d'harmonisation de ses différents services, les élus souhaitent bénéficier **d'une meilleure coordination de l'existant en matière d'éducation tout en recherchant le développement de nouvelles actions, dans une dynamique partenariale.**

Ainsi, la collectivité locale a souhaité mettre en place un outil de développement éducatif, la Politique Educative Territoriale.

A. L'analyse du territoire et synthèse du diagnostic

1. L'analyse du territoire et de l'offre éducative

1.1. La population et le territoire

La commune de Drémil-Lafage



La commune de Drémil-Lafage située sur l'est de Toulouse, en deuxième couronne de l'agglomération est à moins de 17 kilomètres de son centre et à une dizaine de minutes de son périphérique Est. Elle dépend administrativement du Canton de Toulouse 10 et fait partie des 37 communes de Toulouse Métropole.

Drémil-Lafage se situe sur l'axe routier Toulouse Castres par la route départementale 826 sur des coteaux, avec une altitude minimum de 162 mètres et une altitude maximum de 244 mètres. On y accède par la route nationale 126 entre Quint-Fonsegrives et Vallesvilles. La commune est desservie par le transport à la demande dans l'agglomération toulousaine.

Couvrant 1 249 hectares, elle comptait 2 446 Habitants (recensement de 2011¹) soit une densité de 195.8 habitants par kms²

Un peu d'histoire

Au XV^{ème} siècle Drémil est reconnu par la qualité de sa production d'isatis appelé communément "pastel". Deux pasteliers ont laissé leur marque en construisant les châteaux du Castelet et de Lafage.

En 1414 la Seigneurie de Drémil est alors propriété de la couronne, le roi de France dit "Le Sagé" est Seigneur de Drémil. En 1755, Lafage annexe de Drémil est rattaché et devient Drémil-Lafage.

Le 14 juillet 1789 la chute de l'ancien régime provoqua celle du Conseil Politique du Consulat de Drémil-Lafage. La création des Conseils Généraux des Communes entraîna la nomination d'un maire.

L'avènement de la Seconde République coïncide avec la réunion de Drémil-Lafage et Montauriol en une seule commune (le 5/07/1848).

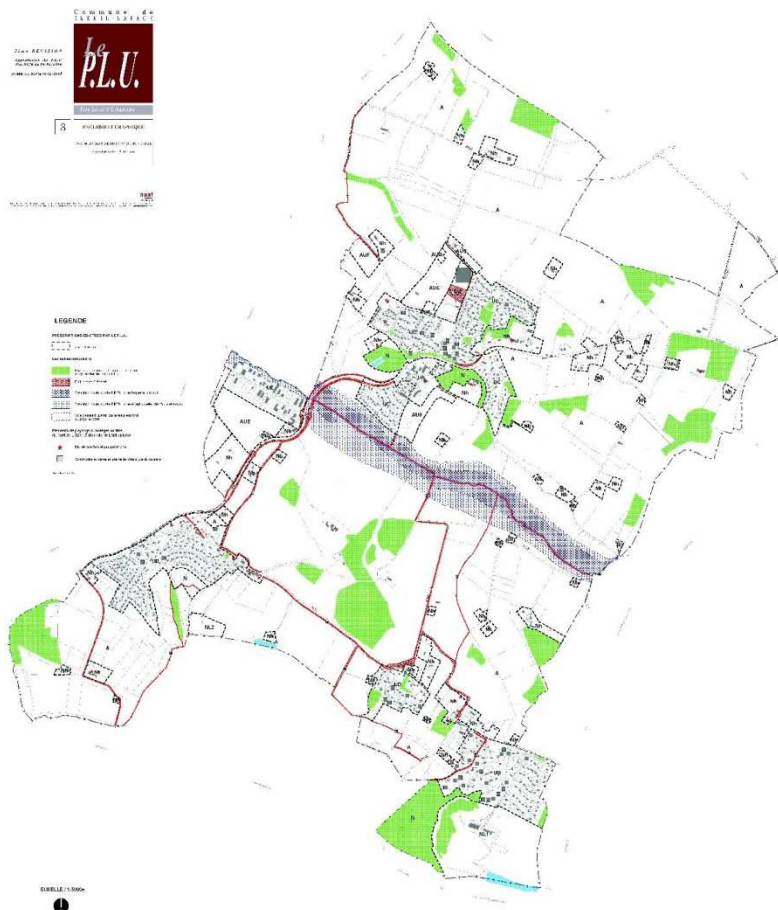
Depuis la fin de l'aristocratie féodale, Drémil-Lafage fut administré par des maires d'origine sociale très diverses.



¹ Source INSEE

« Un coin où il fait bon vivre. »

- Un bassin de vie de type rural,
- Une « rurbanité » caractérisée par un accès proche des grandes agglomérations,
- Une identité forte avec la culture du Pastel
- Niché dans un panoramique vallonné, boisé, aux portes du Lauraguais en pleine campagne



Particularité du territoire

- Forte augmentation de la population dans les années 1980, puis stagnation depuis 2000
- Une **urbanisation dispersée** avec un habitat résidentiel très morcelé avec de nombreux lotissements périphériques. L'habitat est dans sa grande majorité composé de maisons individuelles (92.53 %) contre 7.16 % d'appartements. La part des résidences principales occupées par leurs propriétaires est de 87.1 %, 11 % des logements recensés étant occupés par des locataires.
- **Territoire éclaté** correspondant aux anciens hameaux qui la composent
- Centralisation importante des services à la population dans le cœur du village

Evolution démographique et caractéristique de la population

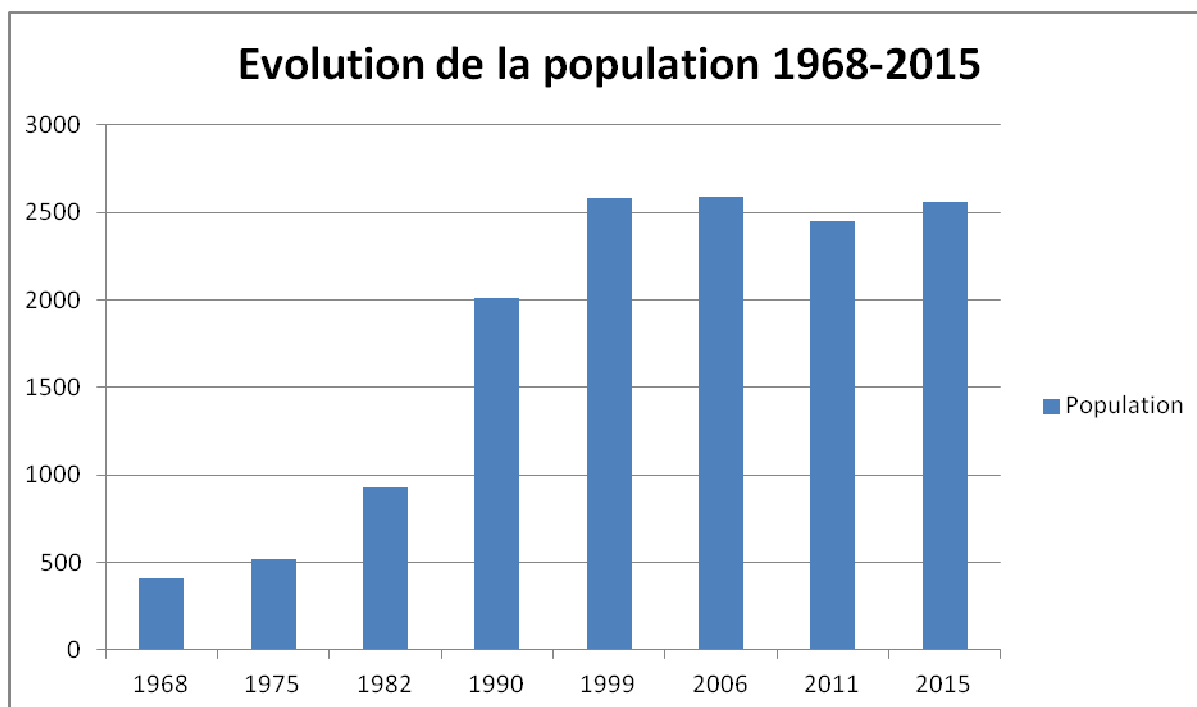
C'est entre 1982 et 1990 que la commune a connu sa plus forte augmentation de population avec une variation annuelle de sa population de plus de 10,2 %, due essentiellement à un solde migratoire annuel de plus de 9 %. Cette période a coïncidé avec la livraison de nombreux lotissements sur le territoire de la commune. Entre 1990 et 1999, ce rythme s'est fortement infléchi pour passer à + 2,8 % d'augmentation annuelle de population, le solde migratoire n'étant plus que de + 1.9 %.

Sur les 8 années suivantes, de 1999 à 2011, ce mouvement ne s'est pas poursuivi, la population a même diminué de 5.5 %.

Selon les éléments indiqués dans la feuille de route pour Drémil-Lafage du Plan Local de l'Habitat réalisé sur Toulouse Métropole, il a été réalisé à l'horizon 2015 de construire 140 logements (dont 38 logements sociaux en locatif et 10 en accession).

Il n'est pas prévu d'ouverture à l'urbanisation d'ici 2018. Cependant nous pouvons estimer une légère augmentation de la population dans les années à venir, une population de nouveaux arrivants, dont il faudra tenir compte dans les projets de rencontres et de découverte locale.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2015 ²
Population	409	516	925	2007	2580	2591	2446	2560
Densité moyenne (hab/kms²)	32.7	41.3	74.1	160.7	206.6	207.4	195.8	204.9



Données socio-économiques

La population active est en diminution sur la période 2006-2011 (en 2011, les actifs représentaient 72,4 % de la population contre 76,2 % en 2006) avec une forte poussée du taux des retraités et préretraités (9,7 % en 2010 contre 6.6 % en 2006).

Avec un taux de chômage moyen de 5 % sur son territoire au 31 décembre 2011, la commune se situe en deçà de la moyenne nationale.

Le nombre d'emplois dans la commune est en légère diminution entre 2006 et 2011 ainsi que le nombre d'actifs bénéficiant d'un emploi sur place.

Emploi et activité

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. (source INSEE)

	2011	2006
Nombre d'emplois dans la zone	405	435
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 233	1 281
Indicateur de concentration d'emploi	32,8	34,0
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	64,6	68,8

- Localisation des emplois

La commune de Drémil-Lafage est entièrement englobée dans la zone d'emploi de Toulouse. Plus de 80 % des actifs résidant à Drémil-Lafage travaillent en Haute-Garonne. Les échanges domicile-travail

² Chiffres communaux provisoires issus du recensement de janvier/février 2015

entre la commune et les communes avoisinantes sont très faibles, les déplacements pendulaires avec la ville de Toulouse représentant 45 %³ des échanges, le reste étant réparti sur l'aire urbaine.

Cette donnée rejoint les observations réalisées sur l'aire urbaine de Toulouse où 2 actifs sur 3 résidant dans le périurbain travaillent sur le pôle de Toulouse. À Drémil-Lafage, le nombre d'actifs travaillant dans la commune est très significatif puisqu'il avoisine les 16 % et est en augmentation par rapport à 1999, ce qui corrobore l'augmentation du nombre d'emplois proposés dans la commune tel que décrit ci-dessus

Composition des familles

	2011	%	2006	%
Ensemble	748	100,0	780	100,0
Couples avec enfant(s)	401	53,6	487	62,4
Familles monoparentales	45	6,0	52	6,7
hommes seuls avec enfant(s)	4	0,5	12	1,6
femmes seules avec enfant(s)	41	5,4	40	5,2
Couples sans enfant	302	40,4	241	30,9

- Composition des familles

Si l'on s'intéresse à la composition des familles, deux indices dans ce tableau sont assez marquants : en 2011 près de 53.6 % des familles drémiloises sont des couples avec enfants contre 40.4 % sans.

Nous retrouvons dans ces 40.4 %, les ménages « retraités » et les jeunes couples primo-accédant ou nouvellement installés sur la commune. La part des familles monoparentales est inférieure à l'échelon national avec 6 % de femmes (5.4%) ou d'hommes (0.5%) seuls avec enfants.

- Mobilité

Notons que 84.2 % de la population travaille dans une autre commune que la commune de résidence.

Une **attractivité** de la commune qui se mesure dans :

- Le domaine de l'habitat et du foncier
- La recherche d'une qualité de vie attirant beaucoup de jeunes ménages en accession à la propriété provoquant une augmentation des besoins en termes de services.

³ Source INSEE

1.2. La petite enfance

Données démographiques

On considère la petite enfance comme la période allant de la naissance à l'entrée à l'école élémentaire, soit de 0 à 6 ans.

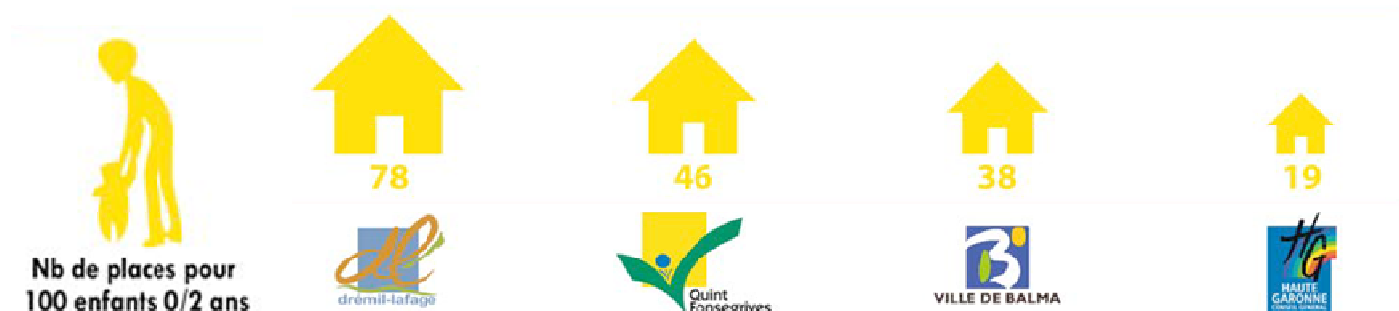
Démographie	2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'habitants	2 591			2 446			
Nombre de naissances	17	19	24	19	12	23	24

Chiffres INSEE

Typologie des familles	2011	2012	2013	Evolution sur 3 ans
Nombre familles allocataires	297	277	280	- 1 %
Nombre d'enfants de – de 2 ans	64	55	65	0 %
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	57	49	52	- 0.9 %

CAF – Données BCA

Offre d'accueil collectif en 2012



Une commune bien dotée avec un taux d'accueil pour 100 enfants + de 4 fois supérieur à la moyenne départementale (2012)

Offre d'accueil individuel

Avec **39 places (dont une périscolaire) pour 65 enfants** de 0 à 2 ans recensés en 2013⁴, la commune offre un potentiel d'accueil individuel important (60%).

Commentaires sur les besoins et sur l'offre d'accueil

En cumulant les modes de garde collectifs et individuels, la commune présente un **taux de 75 places pour 65 enfants**, ce qui lui permet actuellement d'accueillir des enfants de communes voisines et de faire face, le cas échéant, à une arrivée de nouvelle population plus jeune.

En revanche, **le territoire n'est pas équipé de Relais des Assistantes Maternelles**. Sa mise en place permettrait de mieux suivre l'activité des Assistantes Maternelles et l'évolution du nombre de places.

⁴ Source CAF

Ce constat nous amène à réfléchir aux premières expériences de vie collective pour les enfants d'âge maternel et aux passerelles possibles avec le centre de loisirs maternel notamment. Cela concerne notamment les enfants de 3 ans non encore scolarisés et qui ne fréquentent pas la crèche.

Les dispositifs d'accueil des jeunes enfants

La politique « petite enfance » et les dispositifs d'accueil des jeunes enfants (multi accueil, crèche, halte garderie...), sont des enjeux majeurs pour un territoire. Cela doit permettre de dynamiser un territoire en offrant la possibilité à de jeunes parents de s'y installer, et en répondant à leurs besoins de modes de garde. Cette politique peut garantir le dynamisme démographique et économique, en particulier en milieu rural.

Au travers du Contrat Enfance Jeunesse, différents types d'accueil existent sur la commune :

- **La Crèche associative « l'île aux enfants »**

Etablissement	Nb de Places	Amplitude journalière	Nb de jours d'ouverture par an	Taux d'occupation
L'Île aux enfants	36	11	240	100 % ⁵

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30 (sauf jours fériés). Fermeture 3 semaines courant du mois d'août et une semaine entre Noël et Nouvel An.

Ses **objectifs** sont :

- Assurer la prise en charge des enfants sur un mode de garde collectif
- Favoriser la socialisation de l'enfant
- Guider l'enfant vers son autonomie et une plus grande ouverture vers l'extérieur

La **place des parents** y est importante : la crèche est à son origine en 1991, une crèche parentale. Afin de relancer la dynamique parentale et pour multiplier les temps de rencontre entre parents et Conseil d'Administration, parents et équipes, plusieurs actions sont mises en place :

- Sensibilisation à la vie associative et au fonctionnement lors des inscriptions
- Multiplier les temps de rencontre entre parents et équipes :
 - Organisation d'un temps de rencontre pour accueillir les nouvelles familles ;
 - Animation "thé ou café" avec un professionnel et un membre du C.A. ;
 - Week-end bricolage sur volontariat ;
 - Réunions à thème organisées par l'équipe éducative pour les parents
 - "Petit Trotteur" : mensuel de la crèche (3 modules) élaboré par un parent du C.A. et une salariée ;
 - Boîte à idées (1 dans chaque structure).

Un livret d'accueil pour les familles est également en cours d'élaboration (historique de la crèche, fonctionnement....)

Ses **modalités de partenariat** :

La structure bénéficie d'une implantation géographique privilégiée (cœur de village, proximité de l'école maternelle). Cette configuration lui permet de faire vivre le projet d'établissement autour de 4 axes essentiels à la vie de la structure : favoriser l'ouverture, l'échange et le lien avec l'école maternelle, les assistantes maternelles, la ludothèque, la bibliothèque et le centre de loisirs maternel. Tout

⁵ Existence d'une liste d'attente

au long de l'année, en fonction des projets respectifs des différents partenaires, des rencontres régulières sont organisées.

- **L'Association « la récréée des Ass-Mat »**

La Récréée des Ass-Mat est une association qui met en relation des parents et des assistantes maternelles indépendantes, libres et du secteur. Les 13 assistantes maternelles de l'association, agréées par le Conseil Général, sur Drémil Lafage se réunissent régulièrement pour la sociabilisation des enfants.

1.3. L'enfance et la jeunesse

Lieux et temps d'accueil, public concerné

Les dispositifs « petite enfance » s'adressent aux enfants de moins de 6 ans. Les actions et structures « enfance/junesse » sont ouvertes aux enfants dès lors qu'ils sont scolarisés. Il existe donc un chevauchement de deux périmètres, rendant plus que nécessaire la création de liens entre ces deux structures.

Les actions destinées à l'enfance et à la jeunesse se définissent en fait par rapport au temps scolaire. On parle donc de temps scolaire (celui de la classe), périscolaire (le matin, le midi et le soir les jours de classe) et extrascolaire (les jours où les enfants ne sont pas en classe, mercredi, samedi, vacances...).

Les enfants scolarisés sur le territoire

Les chiffres de l'année scolaire 2014/5

Ecole maternelle de Drémil-Lafage (4 classes) : 110 enfants scolarisés

Ecole élémentaire de Drémil-Lafage (6 classes) : 143 enfants scolarisés

Le projet de l'école maternelle (2014/2018)

Il est proposé sur 3 axes :

Axe 1 : Appuyer ses pratiques pédagogiques sur une réelle continuité des apprentissages

- Création d'une « passerelle » avec la crèche du village.
- Création de programmations de cycle au vu des nouveaux programmes.
- Création de nouveaux outils d'évaluation au vu des nouveaux programmes.
- Amélioration de la liaison GS-CP

Axe 2 : Adopter des comportements responsables pour soi et envers les autres

- Création et mise en place d'un « Passeport citoyen »

Axe 3 : Développer et approfondir l'usage du numérique

- Permettre aux élèves de valider le B2i maternelle
- Créer un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour tous les acteurs de l'école.

Le volet culturel :

- Conforte le classeur d'Arts et Culture qui a été repensé et amélioré
- Souhaiterait favoriser des rencontres avec des artistes
- Accentuerait le travail en musique.
- Multiplierait les sorties vers des concerts ou spectacles dans des salles dédiées

Le projet de l'école élémentaire

Axe 1 : conforter les apprentissages et élever le niveau de formation

Axe 2 : Aide aux enfants en difficulté, individualisation des parcours

Axe 3 : liaison inter-degré pour une fluidité des parcours

Volet numérique : utiliser de façon accrue

Volet culturel : enrichissement par l'art sous toutes formes

Langues

Un service de transport scolaire, en partenariat avec le conseil départemental existe sur la commune.

Période et horaires d'ouverture des structures Enfance et Jeunesse

A.L.A.E.

Il fonctionne tous les jours de classe.

Le matin : 7 h 30 – 8 h 35 (maternelle et élémentaire)

Le midi : 11 h 45 – 13 h 20 (maternelle et élémentaire)

Le soir : 15 h 30 ou 16 h – 18 h 30 (élémentaire) et 16 h 45 – 18 h 30 (maternelle)

A.L.S.H.

L'ALSH ouvre les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires,
Fermeture entre Noël et le 1er janvier et les trois 1ères semaines d'août.

Vacances : 7 h 30 - 18 h 30

Mercredi après midi : 11 h 45 – 18 h 30

Fréquentation moyenne des Accueils de Loisirs sur l'année 2014

(de septembre à décembre)

Période		Moyenne de fréquentation
A.L.A.E. Maternel	Matin	21
	Midi	94
	Soir	66
A.L.A.E. Elémentaire	Matin	31
	Midi	134
	Soir	94
A.L.S.H.	Mercredis	44 (19M+25E)
	Vacances de Juillet	52
	Autres Vacances	34

Service Jeunesse « Oxy'Jeunes »

Période scolaire : mercredis de 14 h 00 à 18 h 30

(Possibilité d'ouverture le samedi)

Vendredis de 19 h 00 à 22 h 00 (toutes les deux semaines)

Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 30.

Possibilité de repas et d'activité le matin sur inscription (activité, chantier, sortie...)

Fermeture 3 semaines en août et la semaine entre Noël et Nouvel An

En mai 2015, 16 jeunes sont adhérents à « Oxy'Jeunes » et 5 jeunes sont en voie d'adhésion

Période		Moyenne de fréquentation
P.A.J.	Mercredis (01 à 03)	7 (de 2 à 12)
	Vendredis (01 à 03)	8 (de 5 à 18)
	Vacances de Pâques 2015	6 (de 6 à 8)

Jeunes de 10/11 ans en classe de CM2 (2015) : 28 élèves (potentiel d'adhésion dès juillet)

Nombre de 12/17 ans en 2013 : 184 jeunes⁶

Au 31 mai 2015, 14 jeunes de 12 à 17 ans sont adhérents du service « Oxy'Jeunes » soit 7.6 % de la population jeune drémiloise. La structure jeunesse est en plein essor. En novembre 2014, il y avait seulement 4 adhérents.

C.L.A.S. Jeunesse : les lundis et jeudis de 17 h 30 à 19 h 00 (environ 20 à 25 séances)

C.L.A.S. Jeunesse	Enfants inscrits en 2014/2015
	6

Un C.L.A.S. Enfance est actuellement à l'étude.

Commentaires sur les besoins et l'offre d'accueil

Les tableaux de fréquentation ci-dessus distinguent les différentes structures de l'éducation en fonction du nombre d'enfants et de jeunes fréquentant les structures. Ce qu'il faut retenir est la place prépondérante des A.L.A.E. Avec une moyenne de 228 enfants durant la pause méridienne, l'A.L.A.E. n'a plus à prouver sa légitimité en tant qu'espace propice à l'éducation. Il se doit d'être un partenaire privilégié de l'école avec des projets communs.

Si l'on s'intéresse de plus près au ratio nombre d'enfants scolarisés/nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, 85.45 % des enfants en maternelle fréquentent l'A.L.A.E. Au niveau de l'élémentaire c'est près de 93.7 % des enfants qui sont usagers du service A.L.A.E. Ces chiffres élevés et peuvent s'expliquer par une reprise de l'activité professionnelle ou une recherche d'emploi, ou tout simplement par le souhait de permettre à son enfants de fréquenter une structure d'animation périscolaire animée, car c'est bien autour de ce message que communique le service enfance par exemple, en valorisant un projet qui place l'enfant au cœur des préoccupations.

Le Centre de Loisirs pour les 3/11 ans

Le Centre de loisirs (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et Accueil de Loisirs Sans Hébergement) s'inscrit dans une démarche éducative, proposant aux enfants et jeunes qu'il accueille un véritable projet pédagogique. L'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, organisatrice, se positionne donc, aux côtés des parents et de l'école, comme un des acteurs de la coéducation.

Le projet pédagogique du service a été élaboré il y a plusieurs années. Il est ajusté et amendé chaque année en fonction des évolutions du service enfance et des bilans réalisés chaque année par les équipes.

Il est commun aux trois structures (ALAE maternel, ALAE élémentaire et ALSH), dans un souci d'harmonisation éducative mais avec des objectifs propres à chacun des âges et une différenciation entre le temps péri et extra scolaire.

Ils sont transversaux : une seule activité peut être porteuse en elle-même, de plusieurs valeurs et objectifs.

Les équipes de direction (maternelle, élémentaire et jeunesse) travaillent actuellement à réactualiser les projets pédagogiques des structures pour l'année scolaire à venir

Objectifs à destination du public :

Prise en compte de ses spécificités en fonction des tranches d'âge

⁶ Source CAF 31

- S'épanouir... et prendre du plaisir autrement
- Communiquer mieux ...
- Etre ou devenir Eco Citoyen... *du centre de loisirs, de la commune, de son pays, du monde...*
- Devenir encore plus Autonome

Objectifs à destination de l'équipe

Structuration et accompagnement de l'enfant

- Dynamiser, Responsabiliser...
- Fédérer ...
- Former continuellement ...

De plus, pour donner une couleur au projet et accompagner les équipes dans l'élaboration des projets d'activités, une thématique peut être choisie :

Un nouveau travail autour du projet du service a été entrepris car l'équipe de direction s'est renouvelée. Il est travaillé en partie en amont avec l'équipe de direction qui souhaite le partager et le compléter avec l'ensemble de l'équipe. Celui – ci tiendra compte du Projet Educatif de LE&C-GS, des orientations du PEdT et des attentes de la municipalité.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

Les objectifs généraux

- Contribuer à la réussite scolaire
- Favoriser l'accès à la culture par l'expérimentation
- Favoriser l'accès aux nouvelles technologies
- Impliquer les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants

Deux séances « d'accompagnement à la scolarité » sont organisées par semaine. Elles comprennent un temps de méthodologie d'aide aux devoirs et un temps d'ouverture culturelle avec notamment un projet autour du jeu, avec la ludothèque, au cours de l'année scolaire 2014/2015

« Oxy'Jeunes » pour les 11/18 ans

Le projet pédagogique a été élaboré par l'équipe jeunesse pour deux ans de 2010 à 2012, il se base sur des objectifs fondamentaux dans l'accueil de jeunes : **La coéducation, l'implication citoyenne dans la vie publique et associative et bien sur l'accès aux loisirs pour tous.**

La rédaction du futur projet (2015/2016) va débuter. L'équipe souhaite s'appuyer sur les mêmes bases éducatives, tout en développant des axes prioritaires pour le développement du service jeunesse :

- Le partenariat avec le service enfance (Cap Jeunes et projets communs), le collège (interventions ponctuelles, CLAS, communication), le tissu associatif, la commune et ses services,
- L'éducation relative à l'environnement

Des mini-séjours pour les enfants et les jeunes

Au cours de l'année l'ALSH organise un séjour d'hiver, d'une semaine à la montagne et un séjour d'une semaine l'été, pour les enfants de 6 à 10 ans et un mini-camp l'été pour les enfants de 3 à 6 ans. Des nuitées à proximité du village sont également organisées pour les enfants et les jeunes.

1.4. La coordination enfance jeunesse

Référent local et garant du projet éducatif de l'association LE&C Grand Sud, la coordination Enfance Jeunesse assure le lien entre les services Enfance et Jeunesse (ressource et animation autour d'un réseau de partenaires, expertise, méthodologie de projets, systèmes d'évaluation...) en étroite collaboration avec la direction enfance, direction jeunesse et la municipalité de Drémil-Lafage.

1.5. L'offre de loisirs sur le territoire

L'Association de Parents d'élèves

Une association de parents d'élèves œuvre sur le territoire de Drémil-Lafage : elle a une mission de représentation et d'information auprès des familles dont les enfants sont scolarisés au sein des écoles de Drémil-Lafage.

L'APE organise également des manifestations pour créer du lien et/ou aider au financement des projets d'école. Depuis plusieurs années, l'APE organise au printemps, « la semaine sans écran » et chaque année, la fête de Noël et a fête des écoles, notamment dans l'organisation du repas et la tombola.

Le tissu associatif drémilois

Nombreuses sont les associations sportives et culturelles qui proposent des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes de Drémil-Lafage : Arts plastiques, Basket, Cirque, Danse, Equitation, Football, Guitare, Gymnastique, Judo, Karaté, Philatélie, Tennis, Théâtre

- L'association Sportive Flourens-Drémil-Lafage Football
- Le Tennis Club Drémilois,
- Le comité des fêtes,
- Un pas vers la Colombie,

Des partenariats seraient en cours de réflexion, souhaités ou à développer avec le Club des Jeunes d'Autrefois, le souvenir Français, les Coustalats, le foyer rural ainsi que l'école de musique.

L'Accueil de Loisirs maternel propose un atelier de lecture de conte aux enfants en partenariat avec l'association « Lire et Faire Lire. »

La bibliothèque municipale « au plaisir de Lire »

L'équipe constituée d'un agent culturel assisté de quatre animatrices bénévoles, accueille et renseigne les lecteurs ; des espaces aménagés de fauteuils sont réservés aux jeunes et un coin lecture confortable attend les adultes.

L'Adhésion est gratuite pour les drémilois et les habitants des communes partenaires, avec un accès direct à la totalité des documents, une consultation sur place de tous les documents et le prêt de documents qui nécessite une inscription annuelle.

La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi.

- Lundi et jours fériés : fermé.
- Mardi : 15 h à 18 h 30.
- Mercredi : 10 h à 12 h et 15 h à 18 h 30.
- Jeudi : 15 h à 18 h 30.
- Vendredi : 15 h à 18 h 30.
- Samedi : 10 h à 12h.

La bibliothèque propose diverses animations tout au long de l'année (expositions, séances de conte et rencontres avec des auteurs) et souhaite attirer davantage le public adolescent. Enfin, elle mène une action de sensibilisation à la lecture en direction du jeune public en partenariat avec la crèche, la ludothèque, l'école maternelle et l'ALAE/ALSH. Enfin, la bibliothèque participe avec le Collège de Quint Fonsegrives au prix littéraire « Atout Lire ». Un partenariat avec l'école élémentaire serait souhaité.

Le Point Informations Jeunesse

Le Point Information Jeunesse (P.I.J) est un service public d'information et d'orientation ouvert à toutes et tous sans distinction d'âge.

Lieu ressource, il vous accueille, vous informe et vous oriente à propos des thèmes suivants : l'emploi, la formation, la vie quotidienne, internet, les loisirs et les vacances,

Le P.I.J. ouvre du mardi au vendredi de 14 h à 17 h 45 et le samedi matin de 10 h à 12 h.

Le PIJ Organise des « forums emploi » avec les services emplois du secteur Est : Toulouse Métropole, le Pole Emploi de Saint Jean, la Maison de l'Emploi et de l'Economie de Balma, la Mission Locale de Labège et Balma, la Maison Commune Emploi Formation du sud-est à Labège, la Maison des Solidarités et du Citoyen de St Orens, le service emploi de l'Union, Le PLI.....

Le PIJ accompagne tout au long de l'année le public : ateliers CV, informatique, recherche d'emploi et de stages et participe à l'information des dispositifs internationaux et des séjours linguistiques avec divers organismes.

L'école de musique associative

L'École de Musique de Drémil-Lafage est une structure d'enseignement artistique spécialisée dans le domaine de la musique.

Elle accueille les élèves à différents niveaux de l'éveil au perfectionnement en suivant un cursus musical parallèle aux études générales ou à la vie professionnelle.

Elle dispense des cours de formation musicale, d'instruments et offre la possibilité aux élèves d'intégrer différentes formations de musique d'ensemble. Les élèves pourront développer leur propre expression artistique et goûter au plaisir du partage de la musique collective quel que soit leur niveau.

L'École de Musique de Drémil-Lafage veut donc s'adresser à un public aussi large que possible venant s'initier ou se perfectionner dans la pratique artistique. Neufs professeurs diplômés composent l'équipe enseignante. Leur formation et leur pratique artistique personnelle sont la garantie d'un enseignement de qualité adapté au niveau de chaque élève.

La ludothèque associative LE&C-GS

La ludothèque est un lieu accessible à tous, pour jouer seul, en famille ou entre amis. C'est un espace de jeu libre, pour partager des moments de plaisir avec plus de 750 jeux et jouets, des animations ludiques et des jeux à fabriquer. La ludothèque fonctionne avec un service de prêt de jeux, de location de malles de jeux pour les anniversaires et les fêtes et de location de jeux géants.

Des soirées jeux, des animations en week-end et des accueils spécifiques (crèche, bibliothèques, assistantes maternelles, école maternelle, parents-enfants, accueil de loisirs...) sont également organisés.

La ludothèque est ouverte les lundis et jeudis de 16 h 30 à 18h 30 et le mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h en période scolaire ainsi que certaines vacances. Elle est fermée les trois premières semaines d'août ainsi qu'entre Noël et le nouvel an. Un accueil est spécifique aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (parent, assistante maternelle) : « l'Accueil des matinales. »

La programmation culturelle de Toulouse Métropole »

Commune membre de Toulouse Métropole, Drémil-Lafage est intégrée aux projets d'ateliers culturels de la Métropole toulousaine. A ce titre, elle a participé aux rencontres littéraires de Toulouse Métropole « Les Métropolitaines » et pour son édition 2014/15 à l'atelier : « de l'écrit à l'écran. » Un groupe d'habitants de Drémil et des environs, jeunes et adultes ont ainsi participé à des ateliers de création de court-métrages. Une projection est prévue le 05 juin 2015.

La synthèse du diagnostic

2.1. Méthodologie de travail du diagnostic

Grâce au travail effectué en 2012, par le cabinet Repères en 2012 dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocation Familiales de la Haute Garonne et la municipalité de Drémil-Lafage, un certain nombre d'éléments ont pu être repris voire réactualisés.

Depuis le mois d'avril 2015, les acteurs éducatifs locaux ont pu également participer à l'évaluation du Projet Educatif Local (2012/2014) lors des deux comités de pilotage (7 Avril et 28 Mai 2015) et des travaux des commissions :

- Commission « Citoyenneté, Jeunesse et vie locale » du 7 mai 2015,
- Commission « Valoriser le rôle éducatif des parents » du 20 Mai 2015
- Commission « Continuité éducative et rythme de vie de l'enfant » du 21 mai 2015

Est entendu par acteurs toutes les personnes, politiques, professionnelles ou bénévoles, qui s'inscrivent au-delà des parents dans une démarche d'éducation, de manière directe ou indirecte en direction des enfants et des jeunes au sein d'un territoire.

Sources utilisées

- **Diagnostic REPERES** (2012) avec le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
- **INSEE**
- **CAF 31**
- **Bilans annuels 2013 et 2014** de la Délégation de Service Public avec LE&C-GS
- www.ecompas.fr (outil UNCCAS)
- Atlas interactif de la CAF 31 www.sig-caf31.fr

L'outil « Atout Faiblesse Opportunité Menace »(AFOM) permet d'élaborer un cadre stratégique d'actions. Un code couleur permettra de mieux comprendre comment les actions proposées peuvent minimiser les faibles et les menaces de la participation des acteurs éducatifs locaux sur le territoire.

- **Faiblesses dans les liens et la communication**
- **Faiblesse de l'urbanisation dispersée**
- **Menaces de temps**
- **Menaces par rapport à la formation des acteurs si elle n'est pas renouvelée régulièrement**

2.2. Les Forces du territoire

La vision éducative et la démarche de projet

Les acteurs locaux sont sensibles (représentations différentes) à la question éducative. Des instances de concertation (commission enfance loisirs, conseil d'école) existent d'ores et déjà et des partenariats se mettent en place.

Le territoire et sa dynamique

« Aux portes des grandes villes », Drémil-Lafage offre un cadre de vie agréable. On y trouve un tissu associatif riche et varié et des événements locaux reconnus.

« Le cœur de village » est très bien identifié par sa position, sa place, ses espaces publics et ses nombreux commerçants

Des ressources pour développer l'action éducative

La commune de Drémil-Lafage détient un certain nombre de structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Une crèche associative,
- Un réseau d'Assistantes Maternelles constituées en association,
- Un ALAE et un ALSH Maternel et élémentaire,
- Un service Jeunesse « Oxy'Jeunes »,
- Un Point Information Jeunesse,
- Une ludothèque,
- Une bibliothèque,
- Une école de musique

Les dispositifs : des ressources pour développer l'action éducative

Il existe des projets en cours de développement et dans le cadre de dispositifs éducatifs (tels le CLAS – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité -, les chantiers VVV – Ville Vie Vacances -, les projets Temps Libre Prévention Jeunesse -) dans les différents services petite-enfance, enfance et jeunesse.

2.3. Les Faiblesses du territoire

Liens et communications

Actuellement, les services petite-enfance, enfance et jeunesse, les écoles et les associations locales communiquent de façon « éparpillée ». Il y a peu ou pas de passerelles, de moments de concertation ou de collaborations entre elles.

On constate enfin une mauvaise lisibilité des acteurs par rapport aux actions éducatives et certains dispositifs (CLAS, VVV, TLPJ)

Espaces et lieux

Une urbanisation dispersée : habitat résidentiel avec de nombreux lotissements périphériques. Le territoire de Drémil-Lafage est un territoire éclaté correspondant aux anciens hameaux qui la composent

2.4. Les Menaces

Du temps pour se concerter

Il faudra tenir compte d'un certain nombre de difficultés de la part des acteurs locaux : **dégager du temps** de concertation et de travail, la capacité à s'entendre sur des terminologies, des concepts, la peur du changement ou encore la difficulté du processus d'évaluation.

Le **niveau de formation** des équipes d'encadrement pourrait également être un frein.

2.5. Les Opportunités

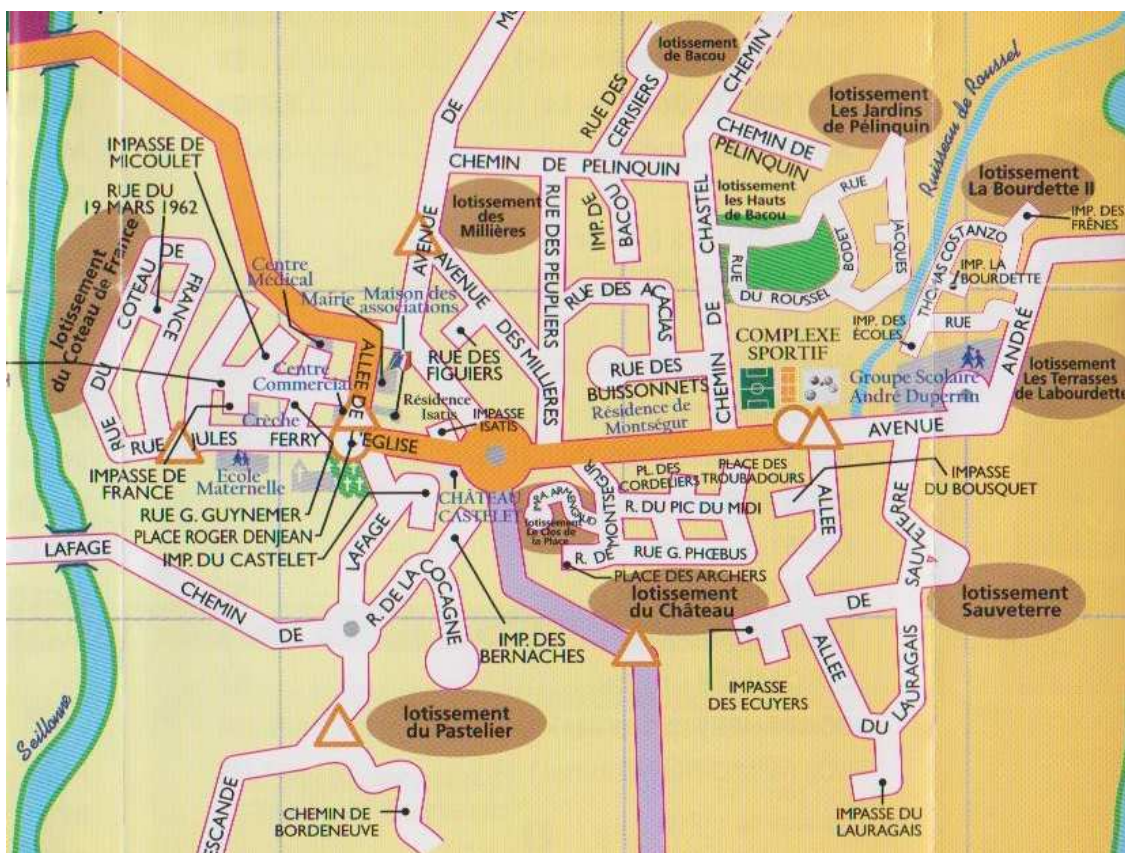
Il existe d'ores et déjà une **coordination** concrète et pertinente de tous les services. De plus, l'ensemble des acteurs petite-enfance, enfance et jeunesse sont « légitimés. »

La réussite éducative et scolaire est une priorité et se traduit notamment par une meilleure **articulation des temps scolaires et des temps libres**, une meilleure **prise en compte des enfants en difficulté**, ainsi qu'un accès aux loisirs, à la culture et aux savoirs facilité.

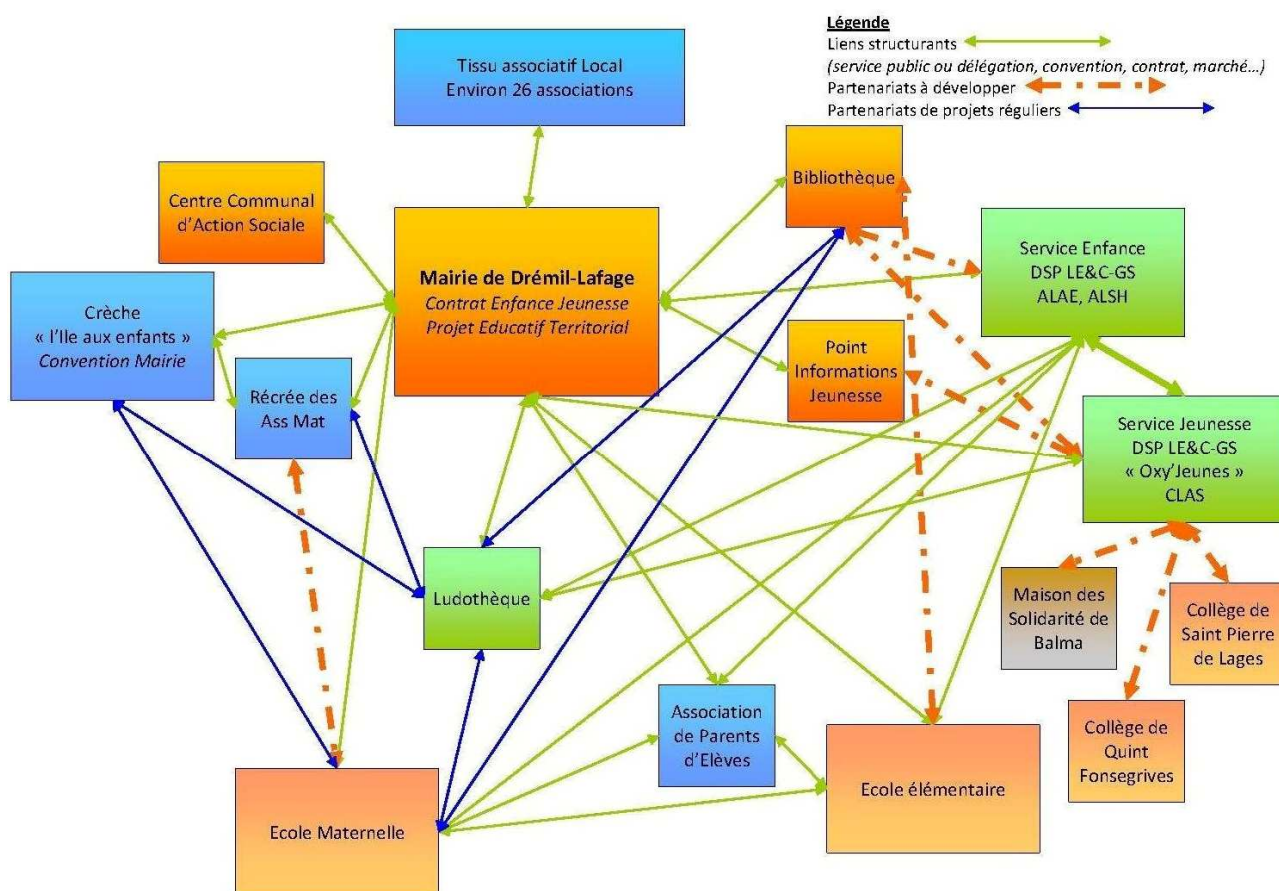
Le positionnement politique et les actions

La municipalité a la volonté d'organiser la concertation avec les acteurs éducatifs dans l'évaluation du Projet Educatif Territorial

2.6. Cartographie de Drémil-Lafage



2.7. Le schéma d'acteurs (0 – 18 ans)



Ce schéma d'acteurs et la cartographie du village mettent en évidence la présence intéressante sur ce territoire de divers acteurs éducatifs au service des enfants et jeunes entre 0 et 18 ans. Notons à l'intérieur de ce schéma la présence de la mairie située au centre des différents dispositifs créés depuis de nombreuses années.

En fléchage vert, les liens éducatifs entre différentes structures portent sur une collaboration régulière entre les acteurs, des projets ou manifestations communes. En fléchage rouge, des axes de partenariat sont à développer et à renforcer à moyen terme.

Au centre du village, la ludothèque, la bibliothèque, le service Jeunesse, l'école de musique et la maison des associations se situent dans un rayon de 100 mètres autour de la mairie. L'école maternelle est située dans un rayon de 300 mètres environ. L'école élémentaire et le complexe sportif sont à environ un kilomètre du centre du village. Il faut ainsi prendre en compte cette distance dans les déplacements des enfants, notamment entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

La création d'une liaison douce a quelque peu gommé l'éloignement de certains lotissements au centre bourg.

La municipalité est la seule organisation à avoir un rapport direct avec tous les autres acteurs du territoire.

B. Phase d'évaluation du PEL (2012/4)

3.1. Valoriser les expériences

Le jeu au centre de toutes les pratiques grâce à la ludothèque

- Une forte participation des familles et des enfants quelque soit les propositions d'animations
- Le jeu est proposé dans toutes ses facettes

La démarche de projet

- La réalisation de projets d'enfants et de jeunes reste embryonnaire : fabrication de rampes de skates mobiles, organisation de soirées et de repas
- Les projets proposés par les équipes remportent l'adhésion du public accueilli : retours positifs, fréquentations à la hausse

La découverte culturelle

- Une pratique existante mais qui mériterait d'être valorisée voire mieux connue
- L'école, au cœur du Projet Educatif Territorial mène des projets d'accompagnement culturel avec notamment le partenariat entre l'école maternelle et la bibliothèque avec un réel échange sur les albums fait pour et par les enfants.

La découverte de pratiques sportives

- Un partenariat régulier tout au long de l'année sur le temps périscolaire avec le Club de tennis et de football.

La richesse des séjours de vacances proposés chaque année

3.2. Favoriser l'acquisition de la citoyenneté

Une implication embryonnaire des jeunes dans la vie locale

- Développer des projets favorisant les actions intergénérationnelles
- Développer des projets de découverte du milieu et de l'environnement local

Des règles de vie pas toujours lisibles dans les structures enfance et Jeunesse

- Les enfants et les jeunes ont-ils été associés à l'élaboration des règles de vie ?
- Les règles de vie sont-elles, reconnues et comprises par les enfants et les jeunes accueillis ?
- Des instances de régulation et/ou de consultation ont-elles été mises en place afin d'associer les enfants et jeunes au fonctionnement des structures ?

Le passeport citoyen de l'école maternelle un outil à mettre en pratique que le temps périscolaire

3.3. Favoriser la continuité éducative

Constitutions et pérennisation des équipes éducatives :

- Instabilité des équipes constatée sur les services enfance et jeunesse
- Des départs en formation amorcés en vue d'une professionnalisation des personnes
- Une arrivée récente d'une équipe de direction en capacité de former les équipes

La concertation entre les acteurs

- Hormis la commission menus réunissant le prestataire des repas, l'APE, LE&C-GS et la mairie, **peu de temps institutionnalisés** et anticipés existent jusqu'à présent en dehors du conseil d'école
- Organiser une **concertation** au moins trimestrielle entre la **direction de chaque école et de chaque ALAE** afin d'anticiper les partenariats et la place de chacun dans les projets,
- Organiser la **concertation trimestrielle** entre la municipalité, les parents, les écoles élémentaire et maternelle et l'association LE&C-GS concernant les Accueils de Loisirs de Drémil-Lafage autour du fonctionnement et des projets pédagogiques afin de recentrer les échanges au sein des **conseils d'école** sur la question de la scolarité des enfants
- Ouvrir la **commission « Parentalité »** aux familles drémilloises ayant des enfants fréquentant les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse de la commune et pas seulement les parents élus au sein des associations locales.
- Réinterroger la **place de chacun des partenaires** des manifestations locales destinées aux enfants et leurs familles afin que mutualiser les énergies et de partager les envies de chacun.

Des passerelles entre les structures éducatives

- La liaison Grande Section-CP.
- Le partenariat entre l'école maternelle et la crèche.

3.4. Respecter le rythme de vie de l'enfant

- La **Nouvelle Activité Périscolaire** faisant partie intégrante de l'ALAE, le terme Activité périscolaire sera désormais employé pour tout type d'activité proposé sur tous les temps périscolaires,
- **Une fatigue ressentie en fin de journée**
- Face à la **fatigue** ressentie chez les enfants, par la communauté éducative, il est nécessaire de proposer des activités périscolaires ludiques plutôt calmes en fin de journée après l'école voire la possibilité de l'oisiveté pour l'enfant qui le souhaite,
- Le **temps du goûter** sera plus adapté à 16h30 à la maternelle et à l'élémentaire,
- **Un système d'inscription rigide pour les « NAP »**. Les activités proposées doivent tenir compte avant tout des besoins des enfants. **Assouplir le système d'inscription** aux activités périscolaires et dans un souci de responsabilisation, y associer plus directement les enfants eux-mêmes,
- L'ALAE n'est pas habilitée à proposer une **aide aux devoirs** des enfants. Réfléchir à l'opportunité d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité avec l'école élémentaire,
- L'information à destination des familles doit être plus régulière

3.5. Valoriser le rôle éducatif des parents

Le paradoxe de la concertation famille, acteurs éducatifs locaux

- Peu d'espaces d'échanges existants concernant les temps péri et extra scolaires
- Peu de participation des parents sur ces temps lorsqu'ils existent

3.6. Garantir une égalité d'accès aux services

- La **politique tarifaire dégressive, garante de la mixité sociale** au sein des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, concerne l'ALAE et l'ALSH mais n'est pas généralisée au niveau des sorties et séjours.
 - Une **communication** éparpillée dans le temps et les supports
- L'accès au cœur de village**
- **Les jeunes** habitant les lotissements se déplacent par eux mêmes vers le centre du village
 - **L'égalité territoriale** pourrait être améliorée en organisant des actions délocalisées afin de renforcer le lien entre les services et les citoyens (exemple, accueil du soir pour l'ALAE ou l'ALSH, à la bibliothèque, la ludothèque ou parce qu'une manifestation est organisée autour de la maison des associations...)

3.7. Renforcer le pilotage de la Politique Educative Locale

- Les **partenariats** avec les acteurs éducatifs locaux existent mais ont besoin d'être valorisés voire mieux connus. La communication entre les acteurs éducatifs locaux n'est pas toujours fluide
- Impulsée en 2015 avec la mise en œuvre du PEdT, la **coordination** de Politiques Educatives Locales a manqué sur la période 2012/2014 et n'a pas permis la mise en place du **comité de pilotage annuel**

C. Les orientations éducatives

1. L'épanouissement des enfants et des jeunes

Pour la réussite éducative des enfants et des jeunes

Pour l'aménagement des rythmes de vie

Pour valoriser les expériences

Pour l'accès à tous aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles

Pour faire place aux initiatives de la jeunesse

2. L'Éducation à la Citoyenneté

Pour un meilleur « vivre ensemble »

Pour retrouver une Identité locale

Pour une meilleure appréhension du handicap

Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la cité

3. La valorisation du rôle éducatif des parents

Pour le dialogue entre professionnels et parents

Pour le soutien et l'accompagnement des familles

4. L'organisation et le développement du partenariat éducatif

Pour garantir un accès au service à l'ensemble des habitants

Pour la structuration du partenariat éducatif

Pour la qualification et la formation des acteurs éducatifs

Pour une meilleure communication du projet éducatif territorial

D. Le plan d'actions

1. L'épanouissement des enfants et des jeunes

« Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Ils respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité. »⁷

L'épanouissement des enfants et des jeunes drémilois est au cœur du projet éducatif local ; il s'agit notamment de faire en sorte que l'enfant vive bien sa journée entre l'école, les loisirs et la maison...

Pour la réussite éducative des enfants et des jeunes

Favoriser les actions qui se déroulent dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (CLAS, APE, Accompagnement Educatif) en y associant des bénévoles (pour le CLAS notamment)

Développer des actions qui favorisent le plaisir de lire, d'écrire, de s'exprimer en pérennisant un événement thématique ou en impliquant un partenariat local (lecture des séniors aux plus jeunes, des enfants d'âge élémentaire aux enfants d'âge maternel, **délocalisation de l'Accueil de Loisirs à la bibliothèque...**)

Promouvoir les actions proposées par la bibliothèque municipale

Pour l'aménagement des rythmes de vie

Interroger l'accès aux loisirs, l'aménagement des rythmes de l'enfant et du jeune notamment dans l'analyse du parcours de vie de l'enfant et du jeune (de la maison aux lieux collectifs)

Sensibiliser les parents à la vie quotidienne de leur enfant à l'école, à l'ALAE et à l'ALSH

Favoriser les relais entre les structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse et les établissements scolaires

Interroger les temps de repas et de repos dans leurs aspects de convivialité et de respect des rythmes

⁷ Convention internationale des droits de l'enfant. Article 31.

Pour l'accès à tous aux loisirs, aux sports et aux pratiques culturelles

Valoriser les compétences, le talent des enfants en faisant le lien entre les structures de loisirs et les associations culturelles et sportives

Favoriser les actions et les sorties culturelles (expositions, conférences, théâtre et lieux culturels...)

Pour faire place aux initiatives de la jeunesse

Favoriser les projets initiés et conduits par les jeunes,

Accompagner l'orientation professionnelle et sociale et la prévention des conduites à risques des jeunes

2. L'Éducation à la Citoyenneté

« Ces dernières années ont été marquées par un net repli sur soi visible dans l'habitat, les comportements... qui remet en question la mixité sociale. Cela est renforcé par une pression sociale sécuritaire, frein à la rencontre et l'acceptation de l'autre qui demeure une part d'inconnu à surmonter. [...] L'éducation n'est possible qu'au contact de l'autre et se nourrit aussi des différences. Vivre avec l'autre, dans sa différence et sa complémentarité, quand un cadre collectif permet l'expression de cette diversité, au-delà des individualismes.⁸ »

Le fort accroissement de la population drémiloise met en évidence le croisement de populations qui ne se connaissent pas ou peu. « Vivre ensemble » c'est aussi des rencontres et des échanges entre les jeunes, les familles, les nouveaux arrivants et les anciens habitants, porteurs de l'identité locale.

Le projet Educatif Territorial de Drémil-Lafage est fondé sur les valeurs de la Laïcité et doit ainsi permettre aux enfants et aux jeunes de mieux appréhender la question des droits et devoirs, et de s'ouvrir à la complexité du monde qui les entoure

Pour un meilleur « vivre ensemble »

Soutenir les moments de rencontres entre habitants (promenades, repas partagés, ateliers de lecture, de cuisine...) : « Ce sont parfois des choses simples qui ont toute leur place dans l'échange et la rencontre. »

Soutenir les événements fédérateurs et de rencontre intergénérationnelle,

Valoriser les initiatives citoyennes telles le Conseil Consultatifs d'enfants et de Jeunes et le Passeport Citoyen de l'école maternelle

Pour retrouver une Identité locale

Interroger la question de l'identité locale, l'évolution du territoire et le mélange des populations

- Accueillir et accompagner les nouveaux arrivants,
- Soutenir les actions favorisant la connaissance de l'environnement local et son histoire (projet jardin éco-citoyen, chantier de rénovation de la mare, création d'un Club Nature)
- Soutenir les projets d'actions humanitaires (Une main tendue vers la Colombie)
- Associer les jeunes aux manifestations locales

Pour une meilleure appréhension du handicap

Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique du handicap

Favoriser le partenariat local pour faciliter l'accueil et le suivi des personnes en situation de handicap

Faire en sorte que tous les équipements soient accessibles aux personnes en situation de handicap

Réfléchir à l'intégration des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire : mise en place de conventions avec les familles...

⁸ Brochure « vers la continuité éducative : mode d'emploi, » JPA, octobre 2005, p 12-13

Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la cité

Favoriser le développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement et du bien commun

- Soutenir les chantiers jeunes (aménagement et valorisation de l'espace public, participation à l'aménagement du local destiné à la jeunesse, services de proximité à destination des habitants...)
- Soutenir les actions liées à l'environnement local.

3. La valorisation du rôle éducatif des parents

« Longtemps, en effet, il a suffi, pour être un « bon parent », de reproduire avec ses enfants le comportement de ses propres parents. Il y avait, certes, des évolutions, mais elles restaient à la marge. L'éducation morale et sexuelle, le soutien au travail scolaire, la découverte de la vie sociale et des perspectives professionnelles possibles, tout cela demeurait régi par des règles simples et consensuelles.

Que votre fille se dévergonde prématurément, et elle était vouée aux gémonies. Que votre fils revienne de l'école avec une punition, et vous doublez la dose. [...] D'ailleurs, dans la plupart des cas, tout rentrait dans l'ordre. Les vraies ruptures familiales étaient le fait de rares personnalités réfractaires et faisaient l'objet d'une interprétation quasi mythologique qui renforçait leur caractère exceptionnel.

Rien de tout cela ne fonctionne plus aujourd'hui. [...]

L'enfant qui revient en se plaignant d'un enseignant qui le persécute ignore s'il va déclencher chez ses parents une réaction de solidarité avec ou contre lui, si on va l'aider à faire sa punition ou la doubler, le priver de télévision ou lui promettre de le changer d'école !⁹»

La mise en place de cellules d'écoute pour les parents et les enfants en détresse se multiplient. Une attention toute particulière au dialogue entre les familles et les différents professionnels de l'enfance et de l'adolescence doit être accordée dans ce projet

Pour le dialogue entre professionnels et parents

Faciliter la compréhension et la lisibilité des écrits à destination des familles (mode de garde, aide à la scolarité, tarification, système de facturation...).

Favoriser au quotidien la rencontre entre les parents et des professionnels de l'éducation et du social

Pour le soutien et l'accompagnement des familles

Favoriser des temps spécifiques associant enfants – parents (sorties, activités...)

⁹ <http://www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/parentalite.htm>

4. L'organisation et le développement du partenariat éducatif

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant¹⁰. »

« L'UNESCO distingue trois pôles complémentaires : éducation dans la famille, éducation formelle à l'école, éducation informelle dans les loisirs de la cité. Ces trois pans de l'éducation ont encore beaucoup de mal à se connaître et à se reconnaître mutuellement. Ainsi la place des parents à l'école demeure trop faible comme d'ailleurs l'est la relation entre l'école et les structures de loisirs éducatifs. Et ce, malgré des lieux et des publics communs, des temps qui se succèdent...

Ce manque évident d'ouverture vers les autres s'explique notamment par la crainte de remise en question mais aussi par la difficulté à concrétiser cette ouverture. »¹¹

Ainsi, Le manque de relation entre toutes les sphères éducatives du territoire de Drémil sont autant de possibilités en termes de partenariats et d'actions concrètes dans la recherche de cohérence éducative.

Pour la structuration du partenariat éducatif

Favoriser les actions de partenariat de réciprocité entre les structures enfance et jeunesse, le milieu scolaire (école, collège, lycée) et les associations locales :

- Permettre la rencontre entre les jeunes et les aînés
- Accompagner les associations locales souhaitant développer des actions à destination d'un public enfance-jeunesse

Développer les passerelles entre les services Petite Enfance - Enfance et Jeunesse et les écoles,

Soutenir les manifestations nécessitant une implication inter-associative dans la perspective de les inscrire dans un processus identitaire et de repères pour les habitants :

- Le carnaval,
- La fête de la nature,
- La fête de fin d'année et de Noël des enfants,
- La fête du village
- Les soirées Jeux et la fête du jeu

Déterminer en début d'année scolaire et pour l'année à venir, un calendrier de ces manifestations, à partir des événements municipaux et des fêtes associatives.

Pour la qualification et la formation des acteurs éducatifs

Informers régulièrement, par le biais de conférences/débats, les acteurs sur des thèmes liés à l'éducation,

Mesurer les besoins des acteurs pour définir les axes d'une démarche de formation

Pour une meilleure communication du Projet Educatif Territorial

Mettre à jour régulièrement tous les supports et outils promouvant les actions éducatives (site internet, guides...)

Prévoir une information régulière pour chacune des structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

Communique le Projet Educatif Territorial via l'Espace Numérique de Travail de l'école maternelle

¹⁰ Proverbe du Sénégal

¹¹ Brochure « vers la continuité éducative : mode d'emploi, » JPA, octobre 2005, p 7

D. La démarche

1. Pilotage et animation du dispositif

- Maîtriser les ressources et les compétences du territoire
- Partager les ressources pédagogiques à destination des acteurs locaux
- **Susciter des temps de formation pour les acteurs éducatifs : échanges de pratiques, de point de vue, connaissances des dispositifs et de l'évolution du contexte...**

2. Cohérence et gestion financière

- Faire-connaître des modes de financement de la CAF, des services de l'Etat et les appels à projets en lien avec les questions éducatives,
- Participer à la cohérence de la politique tarifaire (la contribution des familles en fonction du revenu et de la composition de la famille) des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- Permettre le financement de projets « inter-structures » et « inter-associatifs »
- Mesurer l'accueil des enfants et des jeunes des villages alentours

3. Communication globale

- **Mettre en place une stratégie de communication entre le service de communication municipal et les acteurs éducatifs locaux : charte graphique, fréquence, périodicité et lieux de diffusion, choix d'outils innovants (existants, nouveaux)**

E. L'échéancier

Réunir le comité de pilotage 1 fois par an

En cohérence avec les orientations politiques et institutionnelles, il a pour fonction de permettre :

- Un état des lieux des actions menées relevant du PEL pour l'année écoulée
- Une évaluation de ces actions
- Le réajustement nécessaire
- De nouvelles actions à définir collectivement
- La reconduction d'actions

Mettre en place des commissions de travail

Elles se réunissent au moins une fois entre chaque comité de pilotage.

Placées sous la responsabilité du coordinateur PEdT, elles ont pour missions :

- De participer à l'élaboration et au suivi du plan d'actions par rapport à la thématique
- De proposer des temps de formation pour les acteurs

Trois commissions ont été créées lors du premier comité de pilotage du 07 Avril 2015

- 1. Valorisation du rôle éducatif des parents**
- 2. Education à la citoyenneté**
- 3. Epanouissement des enfants et des jeunes**

Il est prévu enfin, une fois pas trimestre

- Une **rencontre entre la direction de l'école et la direction des Accueils de Loisirs**
- Une **réunion de concertation du service enfance** (école, LE&C-GS, APE, Municipalité)

F. Plan de Communication

a) Analyse des médias de communication :

Il s'agit de recenser l'ensemble des techniques utilisées pour diffuser l'information concernant le projet.

- Une **mail liste** régulièrement mise à jour pour les invitations, compte rendus de réunions et d'activités,
- Le **carnet de liaison** de chacun des écoliers, via les enseignants des écoles maternelle et élémentaire pour les manifestations locales. La communication « via les cartables des enfants » est un canal très efficace auprès des familles. Ces mêmes tracts sont distribués aux collégiens entre midi et deux.
- **La Newsletter mensuelle Drémiloise**, outil de communication écrit de la Mairie, envoyée par mail. La mairie édite également un bulletin annuel.
- Le **site internet** de LE&C-GS et de la Mairie. Il s'agit de mettre en place une page à réactualiser régulièrement
- **L'Espace Numérique de Travail** de l'école maternelle
- Les **panneaux d'affichage** de la mairie pour les affiches des manifestations
- La **Dépêche du Midi** et le **Petit Journal** via les correspondants locaux qui sur notre sollicitation rédigent un article sur les avancées du projet.

b) Planification de l'organisation

- Plan visuel de communication :

En prenant pour groupe-cible les associations et les familles, on peut repérer les événements stratégiques pour diffuser les outils de communication. Cet outil sera à compléter d'ici la rentrée scolaire

Groupe cible	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016
Associations					
Familles					

Groupe cible	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016
Associations						
Familles						

- Planning pour chaque action de communication :

La brochure d'informations à destination des familles est en cours de réalisation, c'est cette action de communication que nous prendrons comme exemple. Cet outil sera également à compléter d'ici la rentrée scolaire

Date de diffusion	groupe cible	message	canal de communication utilisé	émetteur	fréquence	matériel à prévoir	responsable de l'action

Système d'évaluation de la communication

Il s'agit d'analyser et d'évaluer la nature et les influences du message sur les destinataires, en l'occurrence les familles.

Objectifs de communication	Critères	Indicateurs
Mieux connaître les besoins du public visé	<ul style="list-style-type: none"> - via l'association de parents d'élèves - via les adhérents des associations et structures 	<p style="text-align: center;">Questionnaire Expression des familles</p>
Susciter des réactions chez ce public à convaincre du bien fondé du projet	<p style="text-align: center;">Nombre de familles présentes aux manifestations</p> <p style="text-align: center;">Nombre de familles inscrites à la lettre d'informations</p>	<p style="text-align: center;">Emargements Expression des familles</p>
Agir sur la notoriété du projet vis-à-vis des familles	<p style="text-align: center;">Donne au moins un élément concret correspondant au PEdT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - via l'association de parents d'élèves - via les adhérents des associations et structures 	<p style="text-align: center;">Questionnaire Expression des familles</p>

G. L'évaluation

Pourquoi évaluer ?

Le décret du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques en général, précise dans le rapport de présentation « L'évaluation des politiques publiques (...) répond (...) à une exigence de démocratie en ce qu'elle permet de donner aux citoyens des informations et des appréciations objectives qui leur permettent de mieux fonder leur jugement sur la marche des services publics ». Il s'agit donc de rendre compte localement, aux usagers.

Dans le cadre du PEdT, les résultats attendus des enjeux de l'évaluation sont clairs et tournent autour de « *la capacité et la volonté des acteurs à s'inscrire durablement dans une démarche partenariale au service de l'enfance jeunesse.* »

Les modalités d'évaluation

Un certain nombre d'acteurs doit être associé à ce travail d'évaluation :

- Le commanditaire : la municipalité,
- Un représentant de l'association LE&C-GS : un chargé de mission ou un Agent de développement territorial,
- Des membres du Comité de Pilotage en particulier un représentant d'une Institution, de l'association de Parents d'Elèves, du milieu associatif et des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

Au travers des objectifs du Projet Educatif Territorial, il paraît important de mettre en évidence dans le système d'évaluation, les objectifs suivants :

- Maîtriser les ressources et les compétences du territoire
- Partager les ressources pédagogiques à destination des acteurs locaux
- Susciter des temps de formation pour les acteurs éducatifs : échanges de pratiques, de points de vue, connaissances des dispositifs et de l'évolution du contexte...

La commission d'évaluation devra en particulier s'appuyer sur la pertinence et le choix des questions évaluatives suivantes :

- ⇒ *Dans quelle mesure les actions du programme sont-elles adaptées aux objectifs (choix des secteurs, choix des modalités, etc.) ?*
- ⇒ *Quel est le niveau de leur cohérence interne ?*
- ⇒ *Quel est leur cohérence externe (interactions entre le programme évalué, d'autres actions mises en œuvre dans le contexte et les évolutions du contexte lui-même) ?*
- ⇒ *Dans quelle mesure les dispositifs de gestion et de suivi mis en place sont-ils adaptés aux objectifs ?*

- ⇒ *Les données de suivi sont-elles pertinentes et utiles ? Comment peuvent-elles être améliorées ?*
- ⇒ *Dans quelle mesure les objectifs escomptés ont-ils été atteints, directement et/ou indirectement ?*
- ⇒ *Les moyens mis en œuvre ont-ils produit les effets attendus ? Pourquoi et comment ?*
- ⇒ *Pourrait-on obtenir plus d'effets en utilisant des moyens différents ?*
- ⇒ *D'autres effets que ceux attendus ont-ils été produits (positifs et négatifs) ?*
- ⇒ *Quel est le degré d'appropriation de la démarche et des actions par les acteurs concernés ?*
- ⇒ *Les effets obtenus pourront-ils perdurer au-delà de la fin du programme, même en cas d'arrêt de tout financement public ?*
- ⇒ *Parmi les actions et/ou les outils mis en œuvre et en fonction des résultats et effets obtenus, lesquels sont transférables et dans quelles conditions ?*
- ⇒ *Quelles sont les conditions d'efficience des actions (les objectifs ont-ils été atteints au moindre coût et pourrait-on obtenir plus d'effets à moindre coût ? Plus d'effets au même coût ? Plus d'effets à moindre coût) ?*
- ⇒ *Quelles sont les pistes d'amélioration envisageables et quelles peuvent en être les modalités ?*

En guise de conclusion

Aujourd'hui, la question de l'éducation des enfants et des jeunes est au cœur de nos préoccupations. Elle rassemble tous les acteurs de la vie locale : la collectivité, le milieu scolaire, les structures d'Accueils Collectifs de Mineurs, la vie associative autour des familles.

Nous devons désormais mettre en musique nos orientations décrites dans ce projet afin de pouvoir les faire vivre, les évaluer et permettre ainsi une meilleure cohérence entre toutes nos actions.

Annexes

1. Glossaire
2. Le REAPP en Haute Garonne
3. Rythmes scolaires : horaires applicables sur notre commune
4. Composition du comité de pilotage
5. Réseau des partenariats éducatifs à Drémil-Lafage
6. Sites internet - ressources

Glossaire

AAPE : Association Autonome des Parents d'Elèves

ACCEM : Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEL : Contrat Educatif Local

CEJ : contrat Enfance Jeunesse

CIJ : Centre Initiatives Jeunes

CLAS : Contrat Local d'accompagnement à la scolarité

CMJ : Conseil Municipal de Jeunes

CTL : Contrat Temps Libre

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDJSCS : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

EAPE : Espace Accueil Parents Enfants

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

LAEP : Lieu Accueil Enfants Parents

PAJ : Point Accueil Jeune

PEL : Projet Educatif Local

PET : Politique Educative Territoriale

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

RAM : Relais Assistantes Maternelles

TLPJ : Temps Libre Prévention Jeunesse (projet subventionné par le Conseil général)

UTAMS : Unité Territoriale d'Actions Médico-sociales

VVV : Ville Vie Vacances (chantier subventionné par le Conseil général, la CAF et la politique de la Ville)

Le REAPP en Haute Garonne

Le lancement des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a été annoncé lors de la conférence de la famille du 12 juin 1998. En 1999, une première circulaire et une charte ont défini les modalités générales de mise en œuvre et les processus de financement de ce dispositif. Au fil des ans, d'autres circulaires sont venues le compléter. De plus, les actions développées dans le cadre des REAAP, et qui s'adressent à toutes les familles, entrent dans le cadre de l'objectif de prévention et de réassurance des parents dans l'intérêt de l'enfant tel que défini à l'article L.112-4 du code de l'action sociale et des familles.

Chaque département a donc mis en place son propre REAAP, le pilotage des réseaux étant assuré par la DDSCS, la CAF, les Conseil Généraux ou des associations. En Haute Garonne, le pilotage est assuré par la DDSCS, et l'animation du Réseau est mise en place par le CIPE, Centre d'information pour l'enfance et la famille.

Charte des réseaux, d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

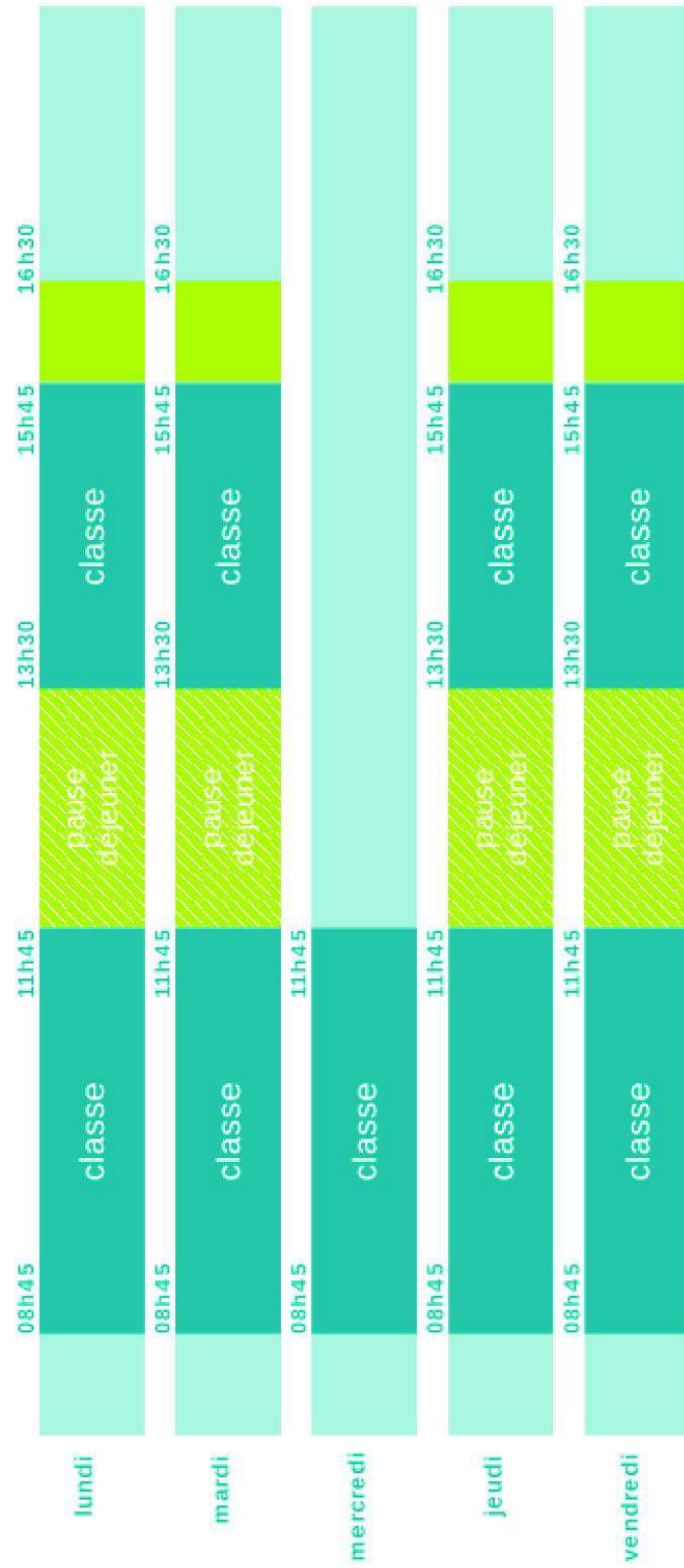
1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
4. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
5. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
6. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
7. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Les horaires applicables dans notre commune



Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015

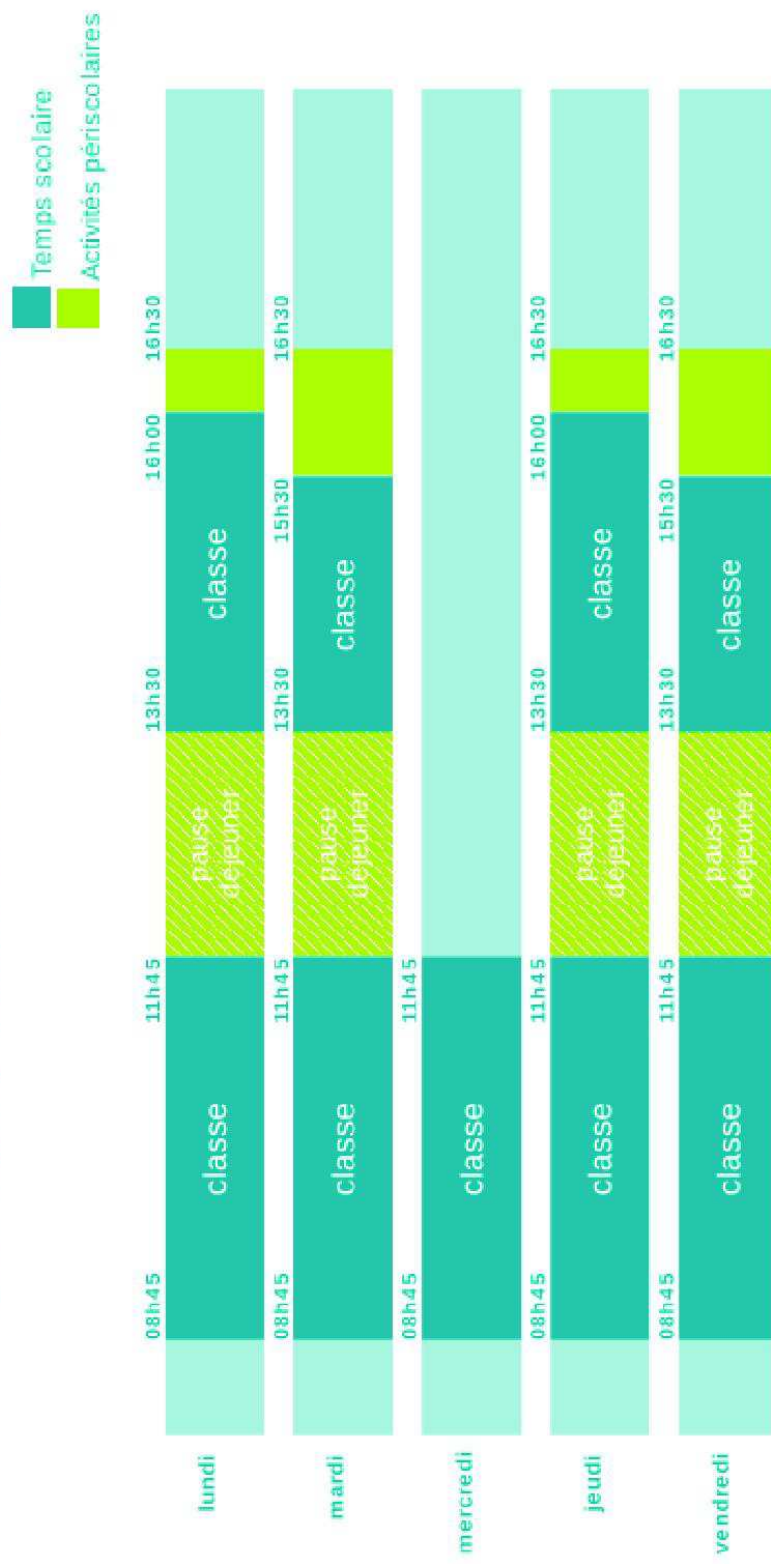
École maternelle publique Jules Ferry - Drémil-Lafage (31280)



Les horaires applicables dans notre commune



Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015 École élémentaire publique André Duperrin - Drémil-Lafage (31280)

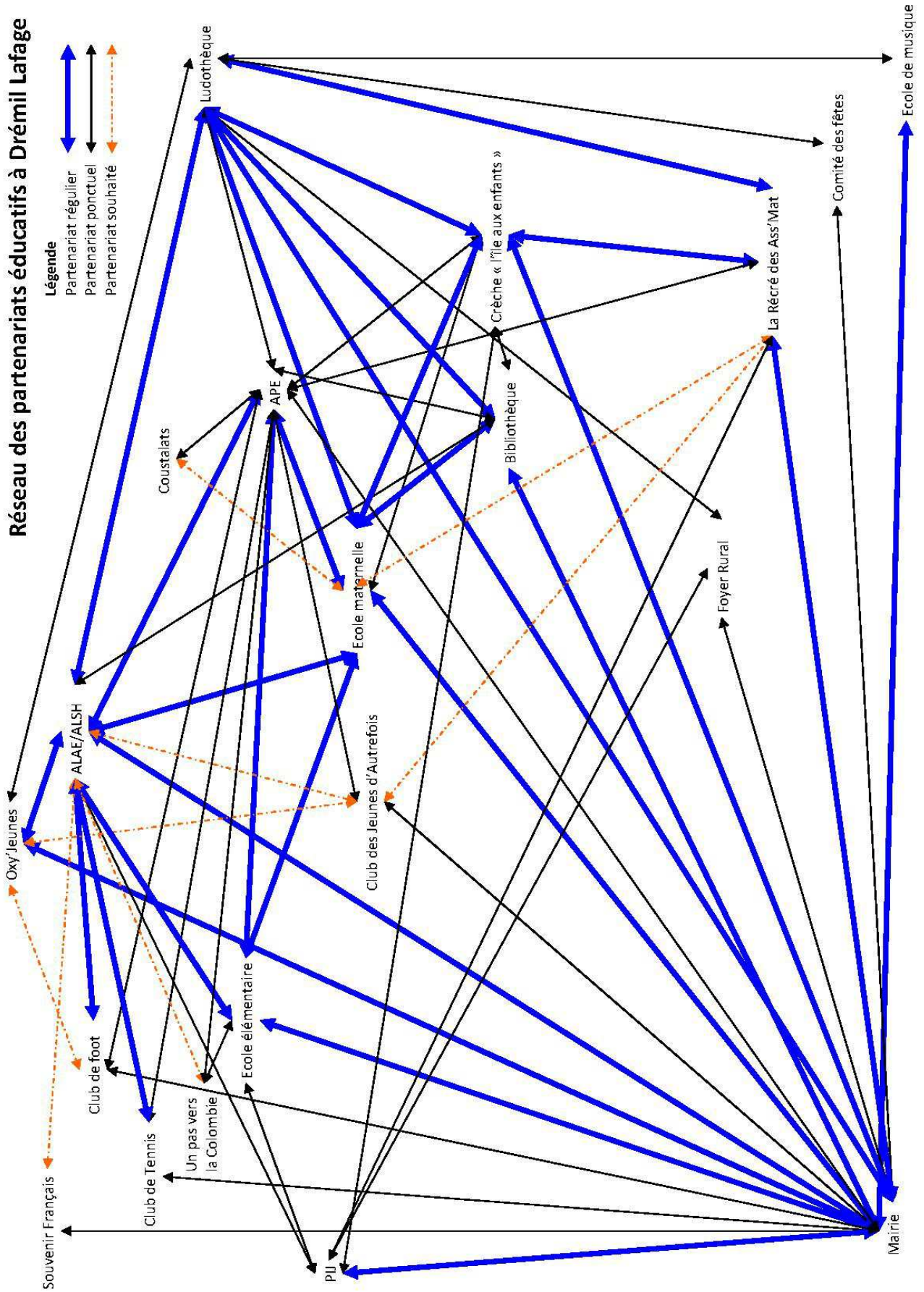


Composition du comité de pilotage

Structure	Destinataire
Mairie de Drémil-Lafage	Madame le Maire, Ida Russo Monsieur Bruno Vermersch, 1 ^{er} adjoint délégué au développement économique Madame Brigitte Clarens, 2 ^{ème} adjointe déléguée aux Loisirs-Culture-Bibliothèque-Animation-Fêtes-Cérémonies-Sport-Vie Associative Madame Elisabeth de Crouzet, 4 ^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires Monsieur Jean Marc Rocacher, conseiller municipal délégué à la Crèche et Petite Enfance-Jeunesse-Affaires sociales-Emploi-Habitat-Solidarité Madame Caroline Thurios, Directrice Générale des Services
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Garonne	M. Maxime Cayssials, Conseiller d'Education Populaire Jeunesse
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Garonne	Mme Nathalie Baudin, Conseillère d'Education Populaire Jeunesse
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Garonne	Mme Elisabeth Lavigne, Inspectrice de la jeunesse et des sports
Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Garonne	Mme Marion Lacour, Conseillère Technique Action Sociale
Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud	Mme Cathy Hourriez, Agent de Développement Territorial
	Mme Emilie Benteyn, Coordinatrice Enfance Jeunesse
	Mme Vanessa Prévost, Directrice de l'ALAE/ALSH élémentaire et de la Jeunesse
	M. Cédric Bigorgne, Directeur de L'ALAE/ALSH Maternel
	Mme. Laetitia Benezet, Directrice de la ludothèque
Inspectrice de l'Education Nationale	Mme Christine, Combes-Sézille, Inspectrice de circonscription
Collège de Quint Fonsegrives	Mme Marie Josée Viersou, Principale
Ecole Maternelle	Mme Caroline Andre, Directrice
Ecole Elémentaire	Mme Annie Frayssinet, Directrice
Bibliothèque municipale	Mme Christiane Chabrier
Point Information jeunesse	Mme Sylvie Szymborski
Association des Parents d'Elèves	Mme Gabrielle Baillon, Présidente (élémentaire) Mme Loetitia Bastie, vice-présidente (maternelle)
ASFDL Football	M. Jean Noël Soyer, Président
Tennis Club Drémilois	M. Francis Houles, Président
Foyer Rural	M. Bar, Président
Ecole de musique	Mme Alice Bayle, Présidente
Crèche associative, l'Ile aux enfants	Mme Julie Bierson, Présidente
La récréée des Ass'Mat	Mme Dominique Capelle, Présidente

Réseau des partenaires

Réseau des partenariats éducatifs à Drémil Lafage



Sites internet - ressources

Annexe 7

Liste non exhaustive sous réserve d'ajouts et de modifications

<http://www.dremil-lafage.fr>

<http://www.education.gouv.fr>

<http://www.midi-pyrenees.drjcs.gouv.fr>

<http://www.caf.fr>

<http://www.loisireduc.org>

<http://elisabeth-badinter.ecollege.haute-garonne.fr>

<http://apedremil.blogspot.fr>

<http://asfdl.footeo.com>

<http://www.edmdremil-lafage.fr>

<http://larecledesassmat.e-monsite.com>